



EXTRAIT DU CODE VESTIMENTAIRE

2024 - 2025

- Les **SOULIERS** vendus chez Unimage sont obligatoires.
- Les **SOULIERS** garçons ne sont pas tolérés pour les filles.
- La longueur permise de la **JUPE** est de 7 cm au-dessus du genou et ne doit pas être roulée.
- Le **CUISSARD** est fortement recommandé avec la jupe.
- La fréquence des **COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE** est de 2 fois sur un cycle de 9 jours.
- Les élèves peuvent porter les vêtements des empereurs pour les **COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE**.
- Les **VÊTEMENTS EXTÉRIEURS** d'éducation physique ne sont pas obligatoires, les élèves peuvent porter un survêtement de leur choix.
- Le **BERMUDA** est permis entre le 1er avril et le 31 octobre.
- Le **SARRAU** est obligatoire ainsi que les lunettes de sécurité.

IL EST RECOMMANDÉ POUR UN NOUVEL ÉLÈVE D'ACHETER:

- 3 à 4 hauts (polo, tricot, veste)
- 2 à 3 bas (pantalon, bermuda, jupe)
- Un ensemble d'éducation physique
- Une paire de souliers